

Port Acadie

Revue interdisciplinaire en études acadiennes
An Interdisciplinary Review in Acadian Studies



L'Acadie à la frontière : réflexion à partir de la gouvernance forestière

Guy Chiasson, Anne Mévellec and Étienne Audet

Number 28, Fall 2015

Prise en charge et développement territorial en Acadie

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1043414ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1043414ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université Sainte-Anne

ISSN

1498-7651 (print)

1916-7334 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Chiasson, G., Mévellec, A. & Audet, É. (2015). L'Acadie à la frontière : réflexion à partir de la gouvernance forestière. *Port Acadie*, (28), 79–97.
<https://doi.org/10.7202/1043414ar>

Article abstract

This article explores the impact of borders on Acadian territorial development. More precisely, we analyze the influence of the American and Quebec borders on the forest sector in the Madawaska and Restigouche counties. The analysis shows contradictory consequences of the border in these counties. On the one hand, the permeability of the border between Madawaska and Maine consolidates the staples dynamics of the regional industry traditionally dominated by exports to the American market. On the other hand, the proximity to Quebec has allowed the circulation of new forest governance models inspired by practices on the other side of the Restigouche River. We can therefore observe a paradoxical relation with borders that strengthens the very centralized forest development model at the same time as they promote alternative governance.

L'Acadie à la frontière : réflexion à partir de la gouvernance forestière

Guy Chiasson
Université du Québec en
Outaouais

Anne Mévellec
Université d'Ottawa

Étienne Audet
Université d'Ottawa

Résumé

Cet article explore l'impact des frontières sur le développement des territoires en Acadie. Plus précisément, l'analyse porte sur l'influence des frontières américaine et québécoise sur le secteur forestier dans les comtés de Restigouche et Madawaska. L'analyse montre que des effets contradictoires de la position frontalière de ces comtés. D'une part, la porosité de la frontière entre le Madawaska et le Maine semble consolider la dynamique de *staples* d'une industrie régionale longtemps rythmée par l'accès au marché américain. D'autre part, la proximité du Québec a permis la circulation de nouvelles pratiques de gouvernance forestière inspirées de ce qui se fait de l'autre côté de la rivière Restigouche. On peut donc voir un rapport paradoxal avec la frontière qui favorise à la fois un renforcement du modèle centralisé de développement forestier et des pratiques de gouvernance alternatives.

Abstract

This article explores the impact of borders on Acadian territorial development. More precisely, we analyze the influence of the American and Quebec borders on the forest sector in the Madawaska and Restigouche counties. The analysis shows contradictory consequences of the border in these counties. On the one hand, the permeability of the border between Madawaska and Maine consolidates the staples dynamics of the regional industry traditionally dominated by exports to the American market. On the other hand, the proximity to Quebec has allowed the circulation of new forest governance models inspired by practices on the other side of the Restigouche River. We can therefore observe a paradoxical relation with borders that strengthens the very centralized forest development model at the same time as they promote alternative governance.

Mots clés

frontière, forêt, Madawaska, Restigouche, territoires

Keywords

border, forest, Madawaska, Restigouche, territories

Introduction

Depuis quelques décennies, les sciences sociales accordent une importance grandissante à la frontière comme objet de recherche¹. Kosolov et Scott vont parler d'une « *renaissance of border studies* », qu'ils situent en réponse aux promesses d'un monde globalisé sans frontières². Cet intérêt renouvelé pour la frontière comme phénomène social a trouvé un écho, notamment dans de nombreux travaux contemporains en développement régional, qui se sont intéressés aux dynamiques régionales qui débordent les frontières des États nationaux. La construction européenne et les politiques de l'Europe (Interreg) qui encouragent le développement de régions transfrontalières³ ne sont pas étrangères à cet engouement pour la collaboration transfrontalière, mais on peut également trouver de tels travaux à l'extérieur de l'Europe, notamment en Amérique du Nord⁴. Dans un même ordre d'idées, on pourrait évoquer la mise sur pied il y a quelques années de *Border Regions in Transition (BRIT)*, important réseau international de chercheurs qui s'interrogent sur la situation particulière des régions situées aux frontières des États. Cet intérêt marqué pour les régions frontalières indique que ces régions ont des trajectoires de développement potentiellement différentes de celles des autres régions et que la frontière peut influencer de façon significative le développement territorial⁵. Un peu à l'image des « marches » des royaumes médiévaux, dans

1 Jacques Palard, *L'Europe aux frontières : la coopération transfrontalière entre régions d'Espagne et France*, Paris, Presses universitaires de France, 1997.

2 Vladimir Kosolov et James W. Scott, « Selected Conceptual Issues in Border Studies », *EU Borderscapes – Working Paper*, n° 4, 2013. Sur Internet : http://www.euborderscapes.eu/fileadmin/user_upload/Working_Papers/EUBORDERSCAPES_Working_Paper_4_Kolosov_and_Scott.pdf.

3 Bruno Dupeyron, *L'Europe au défi de ses régions transfrontalières – Expériences rhénane et pyrénéenne*. Bern, Peter Lang, 2008; Markus Perkmann, « Construction of new territorial scales: A framework and case study of the EUREGIO cross-border region », *Regional Studies*, vol. 41, 2007, p. 253–266.

4 Voir Joachim Blatter, « From “Spaces of Place” to “Spaces of Flows”? Territorial and Functional Governance in Cross-Border Regions in Europe and North America », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 28, n° 3, 2004, p. 530–548.

5 Denis Maillat et Gilles Léchet, « The Franco-Swiss Jura arc: from cut-off to seam », *Journal of Borderlands Studies*, vol. 10, n° 1, 1995, p. 1–18; Frédéric Durand, « Theoretical Framework of the Cross-border Space Production – The Case of the Eurometropolis Lille–Kortrijk–Tournai », *Journal of Borderland Studies*, vol. 30, n° 3, p. 1–19.

lesquelles la frontière fait émerger des territoires aux enjeux et logiques spécifiques :

[La frontière,] loin de séparer deux mondes distincts et étrangers, était au contraire l'épine dorsale d'une zone plus large qui s'étendait de part et d'autre de la limite, qu'on appelait « la marche », qui avait sa vie et ses problèmes propres, distincts de ceux que vivaient et connaissaient en leur centre les pouvoirs qui s'y retrouvaient⁶.

L'objectif du présent article est d'explorer la place que prend la frontière dans le développement des territoires frontaliers acadiens que sont le Madawaska et le Restigouche. À notre connaissance, il n'existe presque pas de travaux scientifiques ayant exploré cette question auparavant, du moins de façon explicite. Pour se convaincre de l'intérêt d'explorer la place de la frontière dans le cadre des régions acadiennes, on pourrait invoquer le Congrès mondial acadien (CMA) de 2014, qui s'est tenu simultanément dans le Madawaska, le Témiscouata et le Maine. Cet événement nous semble montrer une volonté plus ou moins explicite de célébrer ou de renforcer les liens outre-frontière entre ces trois territoires, témoignant ainsi de la vitalité d'une communauté qui, si elle doit faire avec les frontières politiques, n'y est pas complètement enfermée. À tout le moins, le CMA de l'« Acadie des terres et des forêts »⁷ invite les chercheurs à s'interroger sur la frontière et son impact sur le développement territorial dans le Madawaska et le Restigouche. C'est ce que nous allons faire ici, mais en ciblant de façon un peu plus modeste le développement du secteur forestier, qui, malgré ses déboires récents, reste un des moteurs principaux de développement territorial de ces deux régions.

Des frontières en Acadie

Il faut préciser que l'enjeu de la frontière n'est pas absent des travaux scientifiques sur l'Acadie. Cette question a trouvé sa place

6 Bernard Guinée, « Des limites féodales aux frontières politiques », dans Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire - La nation*, tome 2, Gallimard, 1986, p. 11-33.

7 Sur « l'Acadie des terres et des forêts » et le Congrès mondial acadien de 2014, voir l'analyse de Philippe Volpé, « La brayonnité, la brayonnité!?! : référence madawaskayenne en chantier, 1785-2014 », *Acadiensis*, vol. XLIV, n° 1, 2015, p. 64-90.

dans les études sur l'Acadie en prenant comme porte d'entrée un important débat sur l'ancrage territorial de l'identité acadienne. On se souviendra, comme le précise Joseph-Yvon Thériault⁸, que l'identité acadienne a été fortement modelée par l'éclatement, dans les années 1960, du Canada français comme projet national et par l'affirmation d'une identité québécoise liée au territoire du Québec.

[L]'identité québécoise se définit désormais à l'intérieur de l'espace territorial québécois, de sorte que s'oppose aujourd'hui une dualité Québec-Canada. Ceci aura pour conséquence de consolider l'image du Québec comme centre principal du français au Canada et de rejeter à la périphérie les autres minorités francophones au pays qui devront se reconstruire une identité bien à elles⁹.

En d'autres termes, la perte des repères identitaires dans les années 1960 a en quelque sorte forcé les Acadiens à se redéfinir, ce qui a donné lieu à des débats parfois très animés, dans l'espace scientifique et public acadien, sur les contours et les frontières de cette identité. Pour plusieurs, la rupture de la référence commune au Canada français signifie la « provincialisation » de l'identité acadienne, c'est-à-dire que les communautés acadiennes se définiraient dans leur rapport avec les États provinciaux et à l'intérieur de limites de ces provinces. Les Acadiens seraient ainsi des Acadiens du Nouveau-Brunswick, des Acadiens de la Nouvelle-Écosse ou des Acadiens de l'Île-du-Prince-Édouard, dont tout projet d'affirmation politique ne pourrait se faire qu'à l'intérieur de l'espace public provincial et de ses frontières¹⁰.

8 Joseph-Yvon Thériault, « Convergence et divergence au sein du nationalisme acadien et québécois », dans Éric Waddell (dir.), *Dialogue avec les cultures minoritaires*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1999, p. 113-130.

9 Karine Gauvin, « Une analyse discursive de l'identité acadienne à l'aube du Congrès mondial acadien », *Culture française d'Amérique*, 2004, p. 57.

10 Il est possible de faire ici des liens avec la situation des Basques, dont le territoire ancestral se déploie des deux côtés de la frontière franco-espagnole. Si les espaces publics nationaux ont influencé la trajectoire de mobilisation de ces deux communautés, la frontière n'a pas cloisonné de façon étanche les Basques de France des Basques d'Espagne. Voir Xabier Itcaina, « Appartenances linguistiques, identités collectives et pratiques culturelles en Pays basque : retour sur enquête », *Cultures et conflits*, n^{os} 79-80, 2010, p. 19-36.

Les travaux du géographe Adrien Bérubé¹¹ dans les années 1980 ont permis de montrer que cette compréhension de l'identité acadienne rattachée à l'espace public provincial s'oppose à une autre vision, qui ouvre l'Acadie aux descendants de la Déportation. Cette vision de l'Acadie n'est pas liée à l'espace politique ou au territoire des États provinciaux, mais plutôt à la filiation historique. André Magord et Chedly Belkhodja proposent le concept de « diaspora » pour mettre en évidence cette vision de l'Acadie.

[L]a notion de diaspora, qui ne s'était jamais posée en termes concrets, tend à apparaître comme une lecture possible de l'Acadie plurielle. Alors que le sentiment d'un lien identitaire acadien au-delà des frontières s'est bien vérifié à la suite du succès d'artistes tels Antonine Maillet, Édith Butler et Zachary Richard (pour n'évoquer que les plus connus) et par le rôle des structures institutionnelles telles que la Société nationale de l'Acadie (SNA) ou les Amitiés acadiennes, quelle place peut prendre la diaspora dans l'élaboration d'un projet de société acadien élargi?¹²

Cette citation laisse bien voir en quoi cette nouvelle vision diasporique voudrait voir l'Acadie comme un projet de société qui déborde les frontières politiques. Ce projet démontrerait la volonté d'inscrire l'Acadie dans une mondialisation où les repères territoriaux de l'État sont moins centraux, tout en mettant en évidence les liens qui uniraient une communauté transfrontalière. Comme plusieurs le font remarquer¹³, les CMA successifs témoigneraient avec éloquence de cette valorisation du caractère transfrontalier de la communauté acadienne, qui se déploie outre les frontières des provinces maritimes.

Ces débats sont révélateurs du rapport du (ou des) projet de société acadien avec la frontière. Selon le point de vue que l'on adopte, la frontière politico-administrative est plus ou moins

11 Adrien Bérubé, « De l'Acadie historique à la Nouvelle-Acadie : les grandes perceptions contemporaines de l'Acadie », dans Jacques Lapointe et André Leclerc (dir.), *Les Acadiens*, Québec, Conseil de la vie française, p. 198–228.

12 André Magord et Chedly Belkhodja, « L'Acadie à l'heure de la diaspora? », *Francophonies d'Amérique*, n° 19, 2005, p. 46.

13 André Magord et Chedly Belkhodja, *op. cit.*; Joseph-Yvon Thériault, *op. cit.*; Karine Gauvin, *op. cit.*

importante dans la délimitation et la définition de l'Acadie. Dans cet article, nous appréhendons la question frontalière d'une autre façon, c'est-à-dire au niveau de son impact sur le développement des territoires qui sont localisés à la frontière. Pour illustrer cette différence, on peut se référer à un livre publié récemment par Anne Gilbert et ses collaborateurs sur la frontière d'Ottawa-Gatineau¹⁴. Ce livre s'intéresse plus précisément aux groupes minoritaires des deux côtés de la frontière (les francophones à Ottawa, les anglophones à Gatineau et les communautés immigrantes) et aux rapports différenciés que ces groupes entretiennent avec la frontière. Les auteurs définissent leur approche dans les termes suivants : « *C'est ainsi que nous avons analysé les itinéraires des résidents de la région, dans ce qu'ils ont de banal et de routinier, mais aussi quelquefois de plus inhabituel, comme autant de manifestations du rôle joué par la frontière dans leur existence.* »¹⁵ Ce livre, qui s'intitule *La frontière au quotidien*, s'intéresse à la frontière non dans son rapport avec un quelconque projet de société, mais dans la manière dont elle influence concrètement et au quotidien les territoires et les individus qui y vivent. Les auteurs de ce volume précisent d'ailleurs que leur approche « *vise à rendre compte de la façon dont cette frontière module les pratiques des individus et des groupes qui vivent dans la région et leurs représentations* »¹⁶. Ce questionnement rejoint d'ailleurs un courant important de travaux, qui perçoivent la frontière moins comme une ligne physique fixe que comme un processus continu de construction. Alors qu'on a souvent considéré la frontière comme un phénomène national¹⁷, ces auteurs, à l'instar d'une littérature foisonnante sur les régions transfrontalières, déplacent l'échelle d'analyse pour la situer au niveau des territoires considérés frontaliers, parce que la frontière

14 Anne Gilbert, Luisa Veronis, Marc Brosseau et Brian Ray (dir.), *La frontière au quotidien - Expériences des minorités à Ottawa-Gatineau*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2014.

15 Anne Gilbert et al., *op. cit.*, p. 6.

16 *Id.*, p. 4

17 Romain Pasquier, parmi d'autres, parle de « *nationalisme méthodologique* » pour décrire ce réflexe qu'ont les sciences sociales de considérer les phénomènes sociaux à l'échelle des ensembles nationaux. Romain Pasquier, « Comparer les espaces régionaux : stratégie de recherche et mise à distance du nationalisme méthodologique », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 19, n° 2, 2012, p. 57-78.

y prend un sens possiblement plus immédiat et plus quotidien que dans les territoires plus éloignés.

L'analyse que nous proposons dans cet article s'inscrit dans ce changement d'échelle que proposent Gilbert *et al.* Nous nous penchons sur deux territoires en majorité acadiens situés à la frontière, le Madawaska et le Restigouche, en considérant que la frontière est un « incontournable » pour comprendre l'expérience de ces territoires¹⁸. Les travaux scientifiques qui ont porté sur le développement de ces territoires¹⁹ ont relativement peu explicité la question de l'influence de la frontière sur les trajectoires territoriales et sur leur quotidien. Si certains se sont intéressés à la spécificité historique du Madawaska par rapport à l'Acadie du fait de son identité brayonne²⁰, peu de travaux, à notre connaissance, ont poussé plus loin la question de l'influence de la frontière sur le développement des régions acadiennes situées à proximité de la frontière²¹.

Nous proposons donc une première exploration de l'impact de la frontière sur le développement de ces territoires. Plus précisément, notre analyse se limitera au secteur forestier, secteur qui a joué un rôle important et même crucial dans le développement

18 Anne Gilbert *et al.*, *op. cit.*

19 Pierre Laplante et Majella Simard, « Les enjeux et les défis du développement territorial durable dans une région à problèmes : le cas du comté de Restigouche au Nouveau-Brunswick », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 44, n° 1, 2013, p. 111-143; Maurice Beaudin, Éric Forgues et Josée Guignard Noël, « Territoires-ressources, migrations et minorités linguistiques : le cas de deux régions périphériques canadiennes », *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, n° 2, 2013, p. 64-84.

20 Voir Jacques Paul Couturier, « La République du Madawaska et l'Acadie - La construction identitaire d'une région néo-brunswickoise au xx^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 56, n° 2, automne, 2002, p. 153-184.

21 On pourrait également mentionner le mémoire de maîtrise de Nadine Belzile, qui, à la suite d'une revue de la presse régionale, évoque, pour les Brayons, le fait d'être aux confins de la province, isolés dans le bois et loin de la mer à laquelle l'Acadie est souvent associée. Nadine Belzile, « Solitudes acadiennes - L'étude de l'affirmation de l'identité brayonne basée sur une analyse du courant culturel circulant au Madawaska dans la presse locale entre 1960 et 1999 », *Revue de la Société historique du Madawaska*, vol. XXXI, n°s 2-4, 2003, p. 5-95. Plus récemment, Philippe Volpé a analysé les différents moments de construction d'une identité spécifique au Madawaska, parfois en continuité avec l'acadianité, parfois en la refusant. Cette analyse montre bien en quoi la cohabitation de populations d'origines diverses (Acadiens, Québécois, Franco-Américains.) participe à la construction d'une identité qui déborde parfois les frontières du Nouveau-Brunswick (Philippe Volpé, *op. cit.*, p. 64-90).

de ces deux territoires. Dans le cas de Madawaska et Restigouche, deux frontières sont en jeu, celle avec les États-Unis, qui vient délimiter le Madawaska, et celle avec le Québec, qui enserme le Madawaska et le Restigouche. En prenant deux cas de figure, nous chercherons à dégager de premières pistes d'exploration de l'influence de l'une et l'autre de ces frontières sur le développement territorial par la forêt. Une première section sera consacrée à la frontière américaine comme lieu de passage des produits du bois. Une deuxième section sera consacrée à la frontière avec le Québec comme lieu de passage des modèles de gouvernance de la forêt. Mais auparavant, nous apportons un certain nombre de précisions sur la place centrale qu'occupe la mise en valeur de la forêt dans le développement du Madawaska et du Restigouche et la dépendance vis-à-vis de l'industrie forestière qui s'en dégage.

Madawaska-Restigouche : la forêt au cœur du développement

L'industrie forestière occupe une place très importante dans l'économie néo-brunswickoise de façon générale. Dans un rapport de 2011, le Groupe de travail sur les terres de la Couronne du Nouveau-Brunswick soutiendra à ce sujet que « *le Nouveau-Brunswick est la province qui dépend le plus de la foresterie au Canada, dépassant en cela la Colombie-Britannique et le Québec. Le Nouveau-Brunswick est la province qui exporte le plus de produits forestiers, par habitant, sous forme de papier et de produits en bois* »²². Selon des chiffres présentés dans ce même rapport, ce sont 3,5 p. 100 du PIB de la province qui proviendraient de la « *foresterie et des produits forestiers* ». La contribution du secteur forestier n'est pas en reste du point de vue des emplois, puisqu'un autre rapport précise qu'en 2008, plus de 20 000 emplois directs et indirects étaient occupés dans les divers sous-secteurs reliés à la récolte et à la transformation du bois (foresterie et exploitation forestière, activités connexes, fabrication de produits du bois, fabrication de papier)²³.

22 Groupe travail sur les terres de la Couronne du Nouveau-Brunswick, *Vers une forêt économique durable au Nouveau-Brunswick*, Fredericton, p. 2. Sur Internet : <http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/nr-rn/pdf/fr/ForetsEtTerresDeLaCouronne/VersUneForetEconomiqueDurableAuNouveau-Brunswick-Oct2011.pdf>

23 Gouvernement du Nouveau-Brunswick, *Notre industrie forestière – Principes fondamentaux pour une compétitivité future*, Fredericton. Sur Internet :

La place importante qu'occupe le secteur forestier dans l'économie est encore plus marquée dans certaines régions de la province. Des chiffres un peu plus anciens du Conseil économique des provinces de l'Atlantique confirment toute l'importance qu'a traditionnellement prise le secteur forestier dans la socio-économie et dans l'emploi des régions du nord. Ces chiffres montrent bien qu'à l'époque, le comté de Restigouche était celui qui comptait le plus d'emplois forestiers, avec près de 2500 emplois, alors que plus de 18 p. 100 des emplois du comté étaient directement dans le secteur forestier²⁴. Selon cette même étude, le Madawaska comptait également sur un important contingent d'employés embauchés dans le secteur forestier, avec presque 2000 travailleurs directement impliqués dans ce secteur. Dans ces comtés du nord du Nouveau-Brunswick, la place importante que prend la forêt est à mettre en rapport avec une assez faible diversification de l'économie, qui fait en sorte que l'économie des comtés de Madawaska et Restigouche se caractérise par une dépendance assez forte vis-à-vis de l'industrie forestière²⁵.

Cette dépendance est devenue plus problématique au milieu des années 2000, lorsque plusieurs usines du nord de la province ont dû fermer leurs portes ou au moins ralentir leur production. L'analyse que proposent Maurice Beaudin *et al.* du marché de l'emploi dans le nord montre que si une certaine diversification est en cours, elle n'assure pas une croissance soutenue. Dans les milieux ruraux, la situation économique est particulièrement fragile²⁶.

Cette brève présentation de l'importance du secteur forestier dans le développement régional laisse ouverte la question du rapport de ce secteur avec la frontière. Dans les sections suivantes, nous allons explorer deux cas de figure, qui illustrent tour à tour le rapport avec la frontière américaine et celui avec la frontière avec le Québec.

<http://leg-horizon.gnb.ca/e-repository/monographs/3000000048451/30000000048451.pdf>

- 24 Conseil économique des provinces de l'Atlantique, *Industrie forestière du Nouveau-Brunswick : incidence économique possible de propositions pour augmenter l'approvisionnement en bois*, 2003.
- 25 Pierre Laplante et Majella Simard, *op. cit.*; Maurice Beaudin, Éric Forgues et Josée Guignard Noël, *op. cit.*
- 26 Maurice Beaudin, Éric Forgues et Josée Guignard Noël, *op. cit.*, p. 70.

La frontière américaine comme lieu de passage des produits du bois

La frontière avec les États-Unis joue un rôle important dans le développement de nombreux territoires forestiers au Canada, et cela, depuis longtemps. Depuis les travaux pionniers d'Harold Innis²⁷ dans la première moitié du xx^e siècle, l'économie politique canadienne a montré que le développement des économies régionales au Canada avait suivi une trajectoire particulière dominée par les *staples*, c'est-à-dire les ressources naturelles peu transformées destinées à l'exportation. Pour Innis, les États-Unis vont progressivement remplacer la Grande-Bretagne comme marché privilégié des exportations de *staples* canadiens. Les travaux plus récents²⁸ montrent que, si la dépendance vis-à-vis des *staples* diminue pour l'économie canadienne dans son ensemble (le « *post-staples* »), elle reste très importante dans les territoires où se fait l'extraction des ressources, et cela, malgré les difficultés et instabilités croissantes (contestations des écologistes, instabilité des marchés internationaux, vive concurrence des pays émergents, etc.) associées à une économie d'exportation des ressources naturelles²⁹. C'est donc dire que cette théorie des *staples* considère que le développement des territoires d'extraction des ressources est fortement influencé par l'accès au marché américain et donc par une frontière comme lieu de passage des ressources naturelles. De plus, même dans une logique *post-staples*, les entreprises qui dominent la filière forestière sont tournées vers le marché externe. De surcroît, des phénomènes comme la certification forestière, qui sont au cœur de la nouvelle dynamique *post-staples*, viennent à bien des égards reconfirmer la centralité du marché international dans les stratégies de mise en valeur des produits forestiers canadiens³⁰.

27 Harold Innis, *The Fur Trade in Canada: An Introduction to Canadian Economic History*. Toronto, University of Toronto Press, 1956.

28 Tom Hutton, « Contours of the Post-Staples State: The Reconstruction of Political Economy and Social Identity in 21st Century Canada », *Policy and Society*, vol. 26, n° 1, 2007, p. 9-29; Michael Howlett et Keith Brownsey, « Introduction to Special Issue on Canada's Staples Industries », *Canadian Political Science Review*, vol. 1, n° 1, 2007, p. 1-7.

29 Jocelyn Thorpe et Anders L. Sandberg, « Knotty Tales: Canadian Staples and Post-Staples Forest Policy Narratives in an Era of Transition from Extractive to 'Attractive' Industries », *Canadian Political Science Review*, vol. 1, n° 1, 2007, p. 57-72.

30 Benjamin Cashore, Graeme Auld, James Lawson, Deanna Newsom, « The Future

Cette lecture macroscopique du développement des régions d'extraction des ressources colle assez bien à la réalité de Madawaska-Restigouche et des autres régions productrices du Nouveau-Brunswick. À l'instar de bien d'autres territoires canadiens, ces deux comtés se sont surtout spécialisés dans la production de bois d'œuvre et de pâtes et papiers, même si la présence d'un couvert forestier feuillu important dans le Restigouche a permis un certain développement des produits du bois à plus forte valeur ajoutée, notamment à l'usine du Groupe Savoie de Saint-Quentin. L'ouverture de la frontière américaine a toujours été un aspect crucial pour les producteurs de papier et de bois d'œuvre néo-brunswickois, dont la capacité de production dépasse assez largement la demande provinciale³¹.

L'importance capitale de l'accès au marché américain a été confirmée en 2001, lorsque le gouvernement américain, à la suite des pressions du lobby des producteurs de bois américain Coalition for Fair Lumber Import, a imposé des droits douaniers sur le bois d'œuvre canadien. Ce resserrement de la frontière américaine a eu des conséquences importantes sur le secteur du sciage dans plusieurs provinces, dont le Québec et la Colombie-Britannique, qui sont d'importants exportateurs de bois d'œuvre vers les États-Unis³². Dans le cas québécois, l'impact fut suffisamment important sur les communautés dépendantes pour justifier un programme du gouvernement provincial pour faciliter la diversification locale dans les communautés affectées par la fermeture de scieries. Le Nouveau-Brunswick, à l'instar des autres provinces maritimes, a cependant été exempté de ces mesures tarifaires. Ceci s'explique notamment par le fait qu'une partie importante du bois d'œuvre néo-brunswickois provient des terres privées, alors que les tarifs douaniers s'appuyaient sur l'argument

of Non-State Authority in Canadian Staples Industries: Assessing the Emergence of Forest Certification », dans Micheal Howlett et Keith Brownsey (dir.), *Canada's Resource Economy in Transition : The Past, Present, and Future of Canadian Staples Industries*, Toronto, 2008.

31 Gouvernement du Nouveau-Brunswick, *op. cit.*

32 Jérôme Bourque, « Le Nouveau-Brunswick et le conflit du bois œuvre : analyse en équilibre général calculable de l'imposition des tarifs compensatoires et anti-dumping », mémoire de maîtrise en économie, Université Laval, 2004. Sur Internet : <http://theses.ulaval.ca/archimede/fichiers/21558/21558.html>.

selon lequel le bois récolté sur les terres de la Couronne bénéficiait d'une subvention déguisée³³.

Bien qu'il soit difficile d'évaluer à quel point le Nouveau-Brunswick a pu profiter de cette exemption, Jérôme Bourque soutient que, dans ce contexte :

[l]e Nouveau-Brunswick [...] se trouve à avoir soudainement un avantage compétitif sur ses voisins du reste du Canada faisant désormais face à une barrière commerciale moins restrictive pour ses exportations. Sur le marché local cependant, le commerce interprovincial n'est pas soumis à des barrières tarifaires. À première vue, il serait tentant de croire que le bois d'œuvre en provenance du Nouveau-Brunswick serait exporté vers les États-Unis et remplacé sur le marché local par du bois d'œuvre en provenance du reste du pays³⁴.

Cette dernière citation témoigne bien de la sensibilité de la filière forestière néo-brunswickoise à la dynamique frontalière. S'il y avait des fluctuations dans les modalités de passage des produits du bois à la frontière américaine, cela aurait un impact significatif sur le développement de cette filière et celui des territoires qui en dépendent de façon marquée.

La fermeture de la frontière au bois d'œuvre canadien a coïncidé avec un important ralentissement du secteur américain de la construction résidentielle, qui a touché plus directement l'industrie néo-brunswickoise. Cela explique en partie que la réouverture de la frontière pour le bois d'œuvre canadien à la suite d'une entente en 2006 ne se soit pas nécessairement traduite par une relance du secteur forestier, ni au Nouveau-Brunswick ni ailleurs au Canada. Les usines de Madawaska-Restigouche, comme celles de la plupart des régions forestières canadiennes, ont également fait face à un nouveau contexte mondial marqué par l'effondrement du marché du papier journal³⁵. La crise s'est traduite par la fermeture de l'usine de pâtes et papiers Bowater de Dalhousie et la fermeture ou le ralentissement de nombreuses scieries dans les territoires du Madawaska et du Restigouche.

33 *Ibid.*

34 Jérôme Bourque, *op. cit.*, p. 5.

35 Philippe Barré et Claude Rioux, « L'industrie des produits forestiers au Québec : la crise d'un modèle socio-productif », *Recherches sociographiques*, vol. 53, n° 3, 2012, p. 645-669.

Étant donné la place centrale que prenait le secteur forestier dans l'économie de ces deux comtés, le ralentissement marqué des activités de coupe et de transformation du bois est venu déstabiliser davantage un développement territorial déjà passablement chancelant. Dans un article récent, Maurice Beaudin, Éric Forgues et Josée Guignard Noël constatent, par exemple, que pour la période 1996–2006, le comté de Restigouche a vu sa population diminuer de 12,6 p. 100. Ils attribuent ce déclin démographique très significatif à la faible diversification de l'économie régionale et aux restructurations récentes du secteur forestier face à la crise. De telles tendances sont aussi observables dans le comté de Madawaska, qui a vu sa population chuter de 7,5 p. 100 entre 1996 et 2006³⁶. À l'exode s'ajoute un vieillissement important des travailleurs, qui fragilise l'économie du comté. Comme le rapporte un économiste de l'Université de Moncton, le ralentissement dans le secteur forestier explique la contre-performance économique du Madawaska à cette époque. L'impact y aurait été plus important que partout ailleurs au Nouveau-Brunswick³⁷. Les propos suivants de Beaudin *et al.* s'appliquent aussi bien à la situation du comté de Madawaska qu'à celle du comté de Restigouche.

Compte tenu des difficultés structurelles au plan économique (sous-emploi, rationalisation des secteurs traditionnels, faible présence de services dynamiques), il n'est pas étonnant que les régions à l'étude soient durement éprouvées par la migration, au point où l'on assiste à un recul démographique assez prononcé depuis une décennie³⁸.

On peut constater que la trajectoire de développement des territoires du Madawaska et Restigouche n'est pas très différente de celle qui s'observe dans bien des régions forestières au Canada ni de celle schématisée par les théories des *staples*. Ce sont des territoires dont le développement est très sensible à la frontière comme lieu de passage des produits du bois. Cependant, au Madawaska situé à la limite avec le Maine, la frontière comme lieu de passage des produits du bois est rendue encore plus visible grâce à la présence

36 Statistiques Canada : recensements de 1996, de 2001 et de 2006.

37 Gilles Duval, « La crise forestière frappe plus fort au Madawaska qu'ailleurs au N.-B. », *L'Acadie Nouvelle*, 30 octobre 2009, p. 10.

38 Maurice Beaudin, Éric Forgues et Josée Guignard Noël, *op. cit.*, p. 71.

d'un pipeline qui relie l'usine de pâte Twin Rivers (anciennement Papiers Fraser) d'Edmundston avec celle de papiers de Madawaska au Maine. Cet équipement peut être considéré comme un élément de « *de-bordering (that) makes explicit the tendencies that mitigate the border effect* »³⁹. En effet, en reliant physiquement les deux usines, il incarne l'intégration du marché américain dans les stratégies industrielles du Madawaska. Ce pipeline construit dans les années 1920 permet un flot continu de pâte à papier acheminé à l'usine de Madawaska, pour y être transformé en papier pour le marché américain. L'historienne Nicole Lang, dans un article sur la compagnie Fraser, précise que la proximité de la frontière américaine et la possibilité d'acheminer de la pâte destinée à être transformée en papier aux États-Unis étaient des éléments majeurs dans le choix d'établir une papetière à Edmundston.

La proximité de la frontière américaine et de la ville de Madawaska, au Maine, a sans doute été le facteur majeur dans le choix d'Edmundston. Alors que le papier doit payer de lourds droits en pénétrant aux États-Unis, la pâte à papier canadienne passe en franchise depuis l'adoption d'une loi fédérale, l'*Underwood Act*, en 1913. Ainsi, la pâte produite à Edmundston pourrait être acheminée à une papeterie située à Madawaska au moyen d'un pipeline⁴⁰.

Pendant plusieurs décennies, une partie importante de la pâte produite à l'usine d'Edmundston et tirée des parterres de coupe du nord du Nouveau-Brunswick est acheminée par pipeline à Madawaska. À compter du milieu des années 2000, le lien entre les deux usines s'est même renforcé, lorsque l'ensemble de la production de pâtes d'Edmundston est désormais acheminé par pipeline à Madawaska⁴¹. Ce pipeline rend en quelque sorte la frontière plus poreuse et la présence d'une telle infrastructure

39 Frédéric Durand, *op. cit.*, p. 1.

40 Nicole Lang, « De l'entreprise familiale à la compagnie moderne : la Fraser Companies Limited, de 1918 à 1974 », dans *Acadiensis*, vol. XXV, n° 2, 1996, p. 45.

41 La description de l'usine d'Edmundston sur le site de Twin River explique que « [i]t delivers 100p. 100 of its bleached softwood sulphite and bleached groundwood pulp to the Madawaska paper mill for the manufacture of specialized packaging, label and publishing papers ». Selon ce même site, la production de pâtes de l'usine d'Edmundston s'élève à 370 000 tonnes par an. Sur Internet : <http://www.twinriverspaper.com/operations/edmundston-pulp-mill/> (site consulté le 12 novembre 2016).

transfrontalière sert de rappel bien visible, pour les résidents du Madawaska, de l'importance que prend le lien transfrontalier avec les États-Unis dans le développement territorial.

Cette section de notre article a permis de mettre en évidence la sensibilité du modèle de développement forestier de Madawaska et Restigouche à la frontière avec les États-Unis. À l'instar d'autres territoires qui s'inscrivent dans une logique de *staples* forestiers, Madawaska et Restigouche dépendent d'une industrie forestière spécialisée dans des produits destinés au marché américain et sont donc très sensibles à la porosité de la frontière pour les produits du bois. La crise forestière du milieu des années 2000 montre avec force la gravité des conséquences éventuelles de la forte intégration transfrontalière du secteur forestier pour le développement des territoires. Dans la section suivante, nous allons nous interroger sur un autre cas de figure : celui de la frontière québécoise comme un espace de gouvernance.

La frontière québécoise comme lieu de gouvernance

La gestion des forêts publiques au Canada est relativement décentralisée, dans la mesure où elle est de responsabilité provinciale. Ailleurs⁴², nous avons montré que les politiques forestières des différentes provinces ont eu tendance à adopter un modèle de gouvernance assez semblable. Selon ce modèle, la prise de décision est en pratique réservée à un nombre restreint d'acteurs sectoriels : les industriels titulaires de permis de coupe et les experts des ministères responsables de la gestion de la forêt⁴³. Depuis le début des années 1990, ce modèle de gouvernance a été revu dans certaines provinces, dont le Québec, de façon à instaurer de nouvelles structures, qui permettent à de nouveaux acteurs (élus locaux, communautés autochtones, autres usagers de la forêt, etc.) de participer aux processus d'aménagement et de planification de

42 Guy Chiasson, Édith Leclerc et Catalina Gonzalez, « Parallel policies: Convergence and Divergence in Forestry Management and Governance in Ontario and Québec », dans Louis Côté, Jean-François Savard et Alexandre Brassard (dir.), *Quebec / Ontario relations - A Shared Destiny?*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 2013, p. 213-227.

43 Michael Howlett et Jeremy Rayner, « The Business and Government Nexus: Principal Elements and Dynamics of the Canadian Forest Policy Regime », dans Michael Howlett (dir.), *Canadian Forest Policy: Adapting to Change*, Toronto, University of Toronto Press, 2001, p. 23-62.

la forêt publique. Cependant, dans le cas du Nouveau-Brunswick, le cadre législatif a peu changé de ce point de vue, de sorte qu'il y a peu d'espaces formels permettant une participation des acteurs non sectoriels dans la gouvernance⁴⁴.

L'absence de réforme du cadre régissant les forêts publiques au Nouveau-Brunswick fait en sorte qu'il y a des différences significatives au niveau de la gouvernance des deux côtés de la frontière. Les fermetures d'usines dans plusieurs communautés fortement dépendantes ont amené les maires des municipalités locales à contester leur absence de la gouvernance des forêts publiques⁴⁵. À la suite d'une série de négociations sinueuses avec les industriels de la région, un conseil réunissant diverses parties prenantes, dont les élus locaux, les industriels et d'autres acteurs qui interviennent sur le territoire public (producteurs de sirop d'érable, Conseil de gestion intégrée du Bassin versant de la rivière Restigouche), ainsi que des acteurs intéressés par le développement économique de la région du nord de la province, a été constitué en 2008.

Ce qui est intéressant, c'est que ce conseil, le Conseil de gestion intégrée des forêts publiques du Madawaska-Restigouche (CGIFP), s'il a pour objectif d'instituer un espace régional de gouvernance forestière, déborde la frontière entre le Nouveau-Brunswick et le Québec. L'un des partenaires importants du CGIFP, le Conseil du bassin versant de la rivière Restigouche, mène une action transfrontalière, puisque, d'une part, ses bureaux sont localisés à Matapédia au Québec et que, d'autre part, il intervient à l'échelle du bassin versant de la rivière, qui sert de frontière entre les deux provinces. La présence du Conseil du bassin versant a permis d'introduire une série de préoccupations qui ne sont pas toujours prises en compte dans la gestion sectorielle des forêts : l'impact des travaux forestiers sur la qualité de l'eau et les habitats de saumon,

44 Guy Chiasson, Mathieu Voyer et Simon Letendre, « La gouvernance à la frontière : le cas du Conseil de gestion intégrée des forêts publiques du Madawaska-Restigouche », *Revue Gouvernance*, 2013, vol. 10, n° 1, p. 1-20.

45 Édith Leclerc, Guy Chiasson et Mathieu Voyer, « Francophonie et construction de l'échelle régionale en contexte de dépendance : le cas du Conseil de gestion intégrée des forêts publiques du Madawaska-Restigouche », dans Linda Cardinal et Éric Forgues (dir.), *Gouvernance communautaire et innovation - Les formes de l'action publique au sein de la francophonie canadienne*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2014, p. 197-217.

par exemple. Dans le même temps, la présence au sein du CGIFP d'un acteur actif à une échelle transfrontalière ouvre un canal permettant aux acteurs néo-brunswickois de mieux connaître et de s'inspirer de pratiques québécoises en matière de gouvernance forestière.

C'est le cas pour le modèle des tables de gestion intégrée des ressources (GIR), qui ont une histoire relativement longue au Québec, mais qui n'avaient pas d'ancrage particulier au Nouveau-Brunswick. Un des participants au CGIFP confirme que l'organisme cherche à implanter des modalités de gouvernance déjà bien rodées au Québec.

L'approche du comité [...] ce n'est pas nécessairement innovant au niveau de la concertation parce que si tu regardes ce qui se fait présentement au Québec au niveau des tables de concertation pour les aires communes, je te dirais qu'ils sont en avance sur ce qui se fait au Nouveau-Brunswick. Mais si tu le ramènes à une échelle au niveau du Nouveau-Brunswick, oui, je trouve que c'est innovant d'intégrer, d'avoir des différents groupes concernés au niveau des terres de la Couronne puis qui laissent une place à l'environnement puis d'intégrer aussi les municipalités avec un lien économique et l'industrie.

Le représentant du Conseil de bassin versant au CGIFP va plus loin et confirme qu'à bien des égards, sa position d'acteur actif des deux côtés de la frontière lui permet de proposer certaines pratiques d'aménagement forestier déjà existantes dans les régions québécoises proches du Nouveau-Brunswick.

Bien c'est un peu ça que moi, en tant qu'organisme interprovincial, je fais. Comme l'aire équivalente de coupe se fait au Québec, donc toute la démarche puis la méthodologie s'est développée au Québec. Elle se fait dans les bassins versants de rivières à saumon en Gaspésie. Mais au Nouveau-Brunswick, la gestion par bassin versant ça n'existe pas du tout⁴⁶. Ça fait que moi, ce que je fais,

46 Cette affirmation passe sous silence la présence d'organismes de gestion par bassin versant implantés au Nouveau-Brunswick depuis les années 1990. Voir Omer Chouinard, Gilles Martin et Jocelyne Gauvin, « Financement des associations de gestion par bassin versant au Nouveau-Brunswick : politiques et partenariats pour une meilleure reconnaissance », *Document de travail - Partenariat sur*

s'il y a une innovation qui a été faite ailleurs, j'essaie de l'incorporer aux façons de faire du Nouveau-Brunswick [...] Comme le guide des saines pratiques en voirie forestière qui a été développé en Gaspésie, c'est un guide qui existe au niveau de la construction des routes en milieu forestier que j'essaie d'adapter dans les pratiques forestières au Nouveau-Brunswick.

Cette citation illustre le rôle de cet acteur : sa position transfrontalière l'amène à jouer un rôle privilégié dans la circulation des idées sur les modèles de gouvernance à adopter pour le nord du Nouveau-Brunswick.

Le CGIFP se différencie de ce qui se fait ailleurs au Nouveau-Brunswick en matière de foresterie. Cette différenciation réside bien sûr dans le fait de se doter d'une structure régionale de gouvernance et de concertation forestière⁴⁷, mais elle se loge aussi dans la volonté d'inclure des acteurs et des préoccupations traditionnellement exclus des cadres sectoriels forestiers⁴⁸. Ces éléments de différence ont été introduits non pas par le régime forestier, mais plutôt par des acteurs provenant de la base. L'emprise transfrontalière du CGIFP, en mettant en relation les acteurs néo-brunswickois avec les pratiques québécoises, aura sûrement facilité l'introduction de ces éléments nouveaux.

Conclusion

Cet article est parti d'un constat voulant que la place de la frontière dans le développement des territoires acadiens situés à proximité soit méconnue. L'analyse des deux cas de figure que nous avons proposée n'épuise pas les influences que peuvent avoir les frontières avec les États-Unis et le Québec sur le développement du secteur forestier, pas plus que celles qu'elles peuvent avoir sur les territoires limitrophes de ces frontières, c'est-à-dire ces marches. Plus modestement, ces analyses exploratoires laissent à penser que le développement forestier autant au Madawaska qu'au Restigouche est imprégné par la position frontalière. Notre analyse a pu montrer

l'économie sociale et la durabilité, 2009. Sur Internet : <http://www.msvu.ca/socialeconomyatlantic/pdfs/Documentsandworkingpapers/working%20paper1%202009%20watershed.pdf>.

47 Édith Leclerc, Guy Chiasson et Mathieu Voyer, *op. cit.*, p. 197-218.

48 Guy Chiasson, Mathieu Voyer et Simon Letendre, *op. cit.*

que la proximité avec la frontière influence de façon contradictoire l'évolution du secteur forestier régional. D'une part, elle contribue à consolider la dynamique de *staples* d'une industrie régionale longtemps rythmée par l'accès au marché américain. D'autre part, la proximité du Québec a permis la circulation de nouvelles pratiques de gouvernance forestière, inspirées de ce qui se fait de l'autre côté de la rivière Restigouche. Si ces pratiques ne garantissent pas nécessairement la conversion à une logique *post-staples*, elles se différencient du modèle de gouvernance sectorialisé et cloisonné qui a longtemps accompagné la production de *staples* forestiers. La position frontalière contribuerait paradoxalement à rompre avec le modèle de développement forestier qui a longtemps dominé dans l'Acadie des terres et forêts, en même temps où elle contribue à le renforcer.